

Jean BAGGIONI

Villa « Stella » - 5 Allée des Mimosas - Cité Comte - 20200 Ville-di-Pietrabugno

Contribution au débat public Port de Bastia

3 mai 2007

La présente contribution n'a pas vocation à revenir sur les thèmes évoqués au cours des débats, et ne constitue pas davantage un complément au cahier d'acteur auquel nous avons participé par ailleurs.

Constatant, au terme d'une longue concertation, que des points essentiels sont insuffisamment traités, il nous a paru indispensable d'insister sur la **faisabilité d'un projet** que nous soutenons sans réserve en précisant deux points trop brièvement évoqués aussi bien dans le dossier du débat qu'au cours des cinq séances des mois de Mars et Avril. **Il s'agit du calendrier et du plan de financement.**

Le document « Synthèse du dossier de débat » dit très clairement que « *le débat public est la rencontre entre le PROJET d'un maître d'ouvrage et le PUBLIC* ». Il ajoute : « *Pour que le débat soit utile, il doit se situer à un moment où l'opportunité du PROJET et les grandes options de sa réalisation sont des questions toujours ouvertes* ».

Le Petit Larousse donne du mot « PROJET » une définition simple : « *Ce que l'on a l'intention de faire* ».

Voilà qui est clair : Le maître d'ouvrage (Collectivité Territoriale de Corse) a l'intention de faire un « nouveau » port à Bastia.

Dès lors, il lui faut décliner son programme en l'inscrivant d'abord dans son « Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse ».

C'est à partir de ce plan notamment que sont élaborés les programmes et les documents de financements pluriannuels que la Collectivité Territoriale de Corse signe avec l'Etat.

La loi du 22 Janvier 2002 stipule en son article 12 : « *Un contrat de plan entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse ne peut être conclu qu'après l'approbation par l'Assemblée de Corse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable* ».

Où en sommes-nous à ce jour (fin Avril 2007) ?

Le PADDUC n'est pas encore adopté. Il le sera, nous dit-on, avant fin 2007.

Le Contrat de Plan (désormais appelé Contrat de Projet Etat – Région a été adopté par l'Assemblée de Corse le 12 Avril 2007. Ce contrat définit une stratégie et des objectifs communs pour la période 2007-2013. Le financement des ports n'y est pas prévu.

Reste donc comme seule source de financement public possible : le Programme Exceptionnel d'Investissement (PEI).

La seconde convention d'application du PEI a également été adoptée par l'Assemblée de Corse le 12 Avril 2007.

Un montant de 40 M€ a été prévu pour les sept ports de Corse, pour une période allant de 2007 à 2013.

C'est dire la part infime qui pourrait être réservée à l'opération « Nouveau port de Bastia ».

Il faut être réaliste.

A ce stade de nos informations et à la lecture des documents dont nous disposons, il apparaît clairement que les moyens financiers font et feront défaut jusqu'à 2013 pour engager un investissement aussi lourd que celui qui fait l'objet du débat public (260 M€).

Dans le dossier du débat, le financement du projet est évoqué en quelques lignes qui ne sont en fait consacrées qu'aux « études et procédures ».

Pour les travaux, nous dit-on, « *un plan de financement approprié sera élaboré en recherchant à intégrer, éventuellement dans des solutions mixtes, les dispositifs de financement usuels des programmes contractualisés avec l'Etat et l'Union européenne, des délégations de service public et des partenariats publics - privés* ».

En fait de programmes contractualisés, nous l'avons vu, rien n'est prévu !

Comment accepter qu'un « projet » soumis à un débat public ne soit pas accompagné d'une simple hypothèse de plan de financement ?

Comment accepter qu'aucun document de financement public pluriannuel ne prenne en compte ce projet « vital » pour la Haute-Corse et la Corse, alors même qu'il est inscrit au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse ?

Comment accepter que les crédits du PEI inscrits dans les deux premières conventions d'application ne puissent garantir que le financement des études ?

Il n'échappe à personne qu'à défaut d'un changement de politique d'investissement pour des équipements structurants, il ne restera au PEI aucun moyen de financer les ports de 2013 à 2020 puisque la totalité des crédits prévus dans la convention cadre aura été engagée et consommée.

On ne peut vraiment pas traiter d'un projet sans évoquer son calendrier d'exécution et son financement ?

Il est temps d'être éclairés sur ces points.